

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE  
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024  
L'Officiel n° 24  
Du 23 Janvier 2024

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

**PLAISIR**

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

R

**RESPECT**

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

Ê

**ENGAGEMENT**

Engagement  
du corps et du cœur

T

**TOLÉRANCE**

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

S

**SOLIDARITÉ**

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



# COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

## INFORMATION

**La commission statuts et règlements informe l'ensemble des clubs que tous ses procès-verbaux sont visualisables dans la partie procès-verbaux sur footclubs pour des questions juridiques.**

# COMMISSION SENIORS

PV du 17/01/2024

Président : M. Alexandre BANDIERA

## Barrage coupe Lopez et Favre

### Barrage Lopez

Le 28/01/2024 à 14H30

SAISSAC - ST NAZAIRE

LEUCATE - VILLEGLY

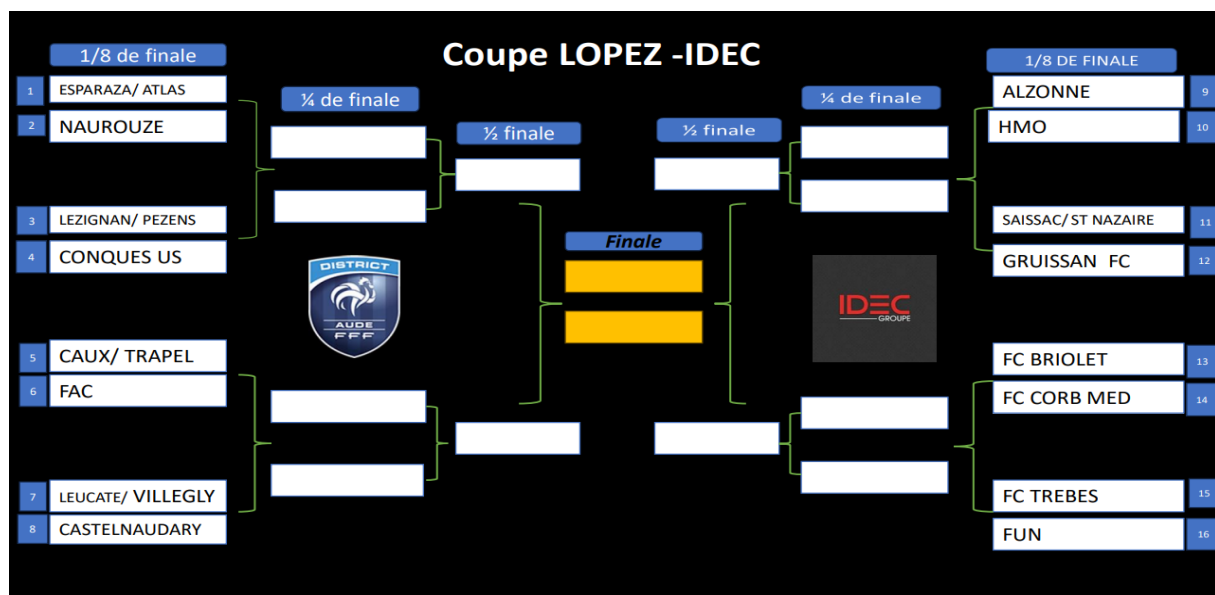
Le 11/02/2024 à 14H30

UFL - PEZENS

MALEPERE CAUX SAUZENS - TRAPEL PENNAUTIER

ESPERAZA - ATLAS LEZIGNAN

Le club d'Alzonne est qualifié automatiquement en 1/8<sup>ème</sup> de finale de coupe Lopez



Les 1/8<sup>ème</sup> de finale se joueront le week-end du 9 et 10 mars 2024.

Pour rappel des rencontres des 1/4 et 1/2 finales pourront être inversées si une équipe qui a joué le tour précédent à domicile rencontre une équipe qui a joué à l'extérieur.

**La rencontre FC BRIOLET - FCCM se jouera le 17/02/2024.**

Le club du BRIOLET ayant déjà un match programmé à cette date-là.

# Barrage Favre

Le 28/01/2024 à 14h30

USM - BADENS

ST MARTIN LALANDE - UFC NARBONNE

Le 11/02/2024 à 14h30

PIEUSSE - MONTAGNE NOIRE

OCSM - COUGAING

RAZES - PEXIORA

BRAM - FANJEAUX

CHALABRE - MAS ST PUELLE

ST PAPOUL - ARZENS

MAHORAISE - ST EULALIE

LIMOUX - QUILLAN

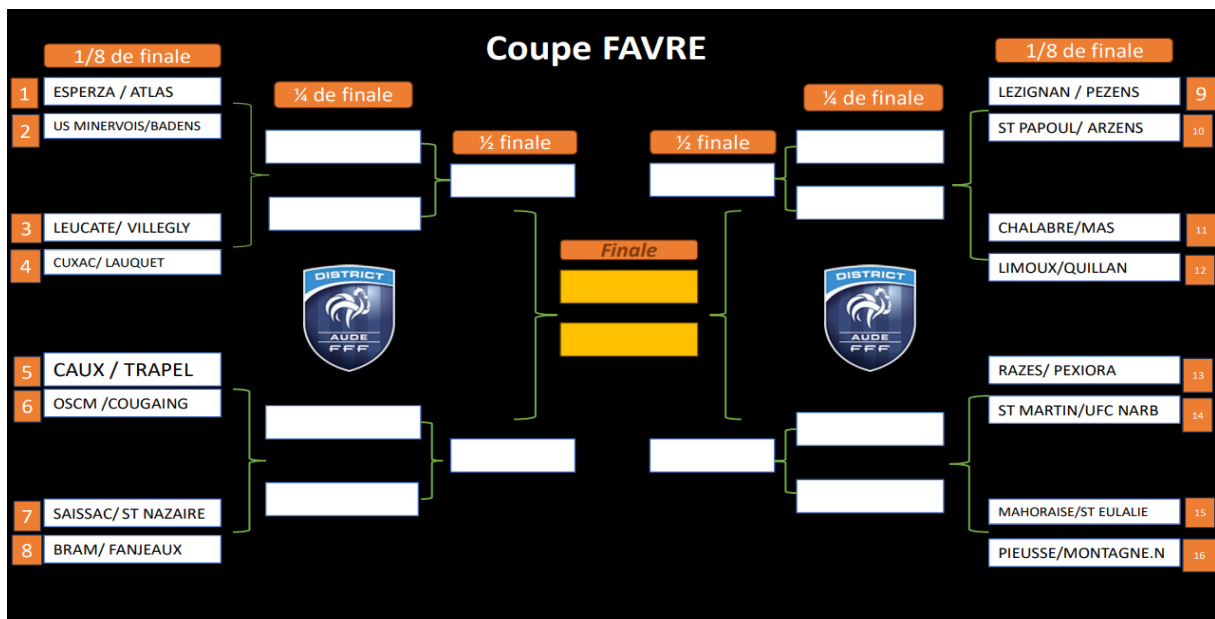
Le 18/02/2024 à 14h30

ST PAPOUL - ARZENS

ST EULALIE remplace VILLEDUBERT (il y a eu une erreur sur le classement des derniers de poules)

Ces deux équipes sont à égalité au niveau de la moyenne de pts par match et sont départagées par le goal-average :

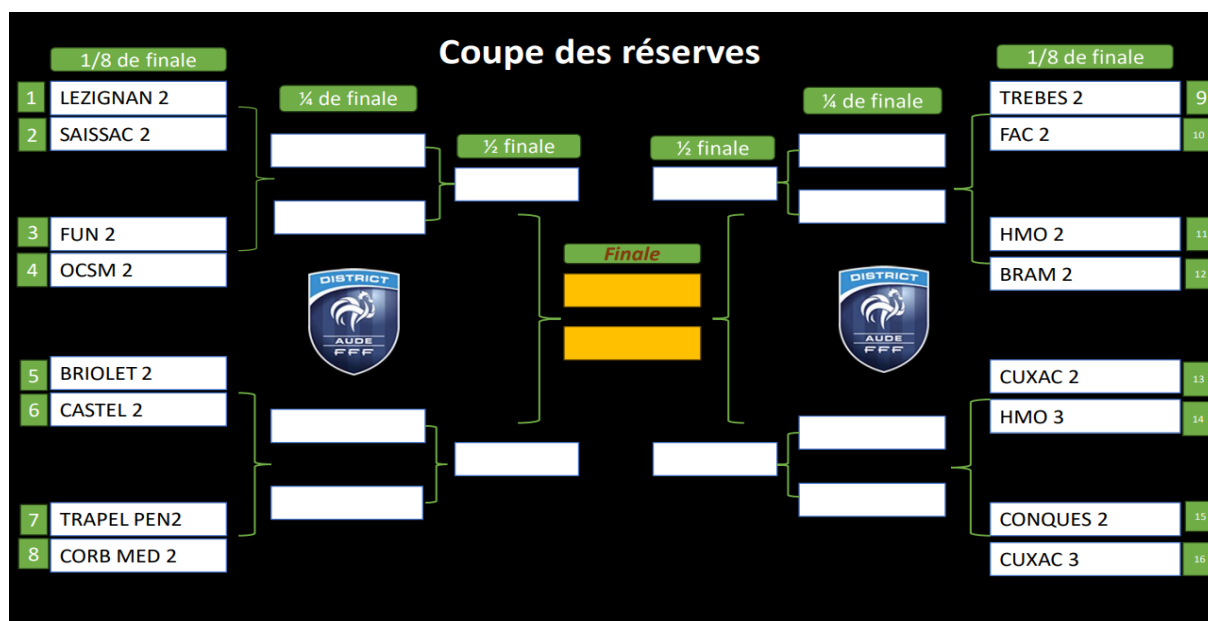
St Eulalie -4 et Villedubert -9



## Les 1/8<sup>ème</sup> de finale se joueront le week-end du 9 et 10 mars 2024.

Pour rappel des rencontres des ¼ et ½ finales pourront être inversées si une équipe qui a joué le tour précédent à domicile rencontre une équipe qui a joué à l'extérieur.

### Coupe des réserves



### Les 1/8<sup>ème</sup> de finale

BRIOLET 2 – COC 2

Le 28/01/2023

11H00

CUXAC 2 – HMO 3

14H30

UFL2 – SAISSAC 2

FUN 2 – OCSM 2

TRAPEL FC 2 – FCCM 2

HMO 2 – BRAM 2

CONQUES 2 – CUXAC 3

Le 10/02/2023

TREBES 2 – FAC 2

Pour rappel des rencontres des ¼ et ½ finales pourront être inversées si une équipe qui a joué le tour précédent à domicile rencontre une équipe qui a joué à l'extérieur.

# Match rattrapage championnat

Le 11/02/2024

D2A

MAS ST PUELLE – ST PAPOUL

Le 18/02/2024

D3A

MAS ST PUELLE – ST PAPOUL

D3B

PEZENS 2 - MAHORAIS

## RECTIFICATIF du PV du 11/01/2024

D3 POULE A (erreur de poule lors de la rédaction du PV du 11/01/2023)

CHAURIEN – LIMOUX 2

Le président

M. BANDIERA Alexandre



## Commission Départementale à l'Arbitrage

### PROCES VERBAL N° 06 - Vendredi 12 janvier 2024 à 18h00

Vice-président : M. Thierry LESVIGNE

Présents : MM. Georges BARREAU - Grégory DEROUBAIX - Éric JOLY -  
Georges LACOTE - Christophe MARTINEZ - François PADJEN

Visioconférence : M. Maxime KERROUX

Excusés : Mme Lucie PIQUEMAL  
M. Maxime GUICHOU - Pascal PIQUEMAL

Absents : M.

Assiste : M.

La séance est ouverte par le Vice-président à 18h00.

Il remercie l'ensemble des membres présents ou en visioconférence, fait part des excuses reçues et propose d'examiner l'ordre du jour ci-après.

### ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation P.V N° 5 du 24 novembre 2023
- ▶ Bilan Stage de mi-saison du 06 janvier 2024 à Bram
- ▶ Convocation d'un arbitre suite à l'arrêt d'une rencontre
- ▶ Remplacement de la personne chargée des désignations des jeunes arbitres
- ▶ Promotion d'un Jeune Arbitre District
- ▶ Stage Formation Initiale à l'Arbitrage
- ▶ Manquements
- ▶ Informations - Questions diverses - Date de la prochaine C.D.A.

### APPROBATION P.V N° 5 DU 24 NOVEMBRE 2023

Approbation à l'unanimité des membres présents de la C.D.A. du procès-verbal N° 5 du 24 novembre 2023.



## BILAN STAGE MI-SAISON DU 06 JANVIER 2024 À BRAM

Le vice-président fait part à la Commission du déroulement du stage.

47 arbitres présents sur 71 ce qui représente 66 % du corps arbitral.

La CDA remercie monsieur Daniel Feuillade, C.T.R.A, pour son intervention et monsieur Jérôme Tisseur Président de la Commission de Discipline du District de l'Aude de Football pour la sienne.

Le rattrapage du stage de mi-saison sera mis en place le dimanche 28 janvier 2024 à Laure-Minervois à la Maison des Associations (située à 50 mètres du Stade - Parking devant les vestiaires).

Epreuve théorique de 09h00 à 10h00 pour les arbitres concernés.

Epreuve physique de 10h15 à 11h00 (ne concerne que les arbitres qui ne l'ont pas encore validée).

Les arbitres concernés par ces épreuves ont été prévenus par courriel.

La Commission Départementale à l'Arbitrage du District de l'Aude de Football remercie la ville de Bram pour la mise à disposition de ses infrastructures ainsi que le Groupement de Football Piège Lauragais Malepère pour leur aide à l'organisation de ce stage.

Un courrier de remerciements sera expédié à la municipalité et au club local en la personne de monsieur Franck Varilles.

## CONVOCATION D'UN ARBITRE SUITE A L'ARRET D'UNE RENCONTRE

Le District a été destinataire d'un courrier.

L'arbitre de la rencontre a été entendu le 11 décembre 2023 suite à l'arrêt de la rencontre.

Un retour sera fait à l'arbitre.

### **RAPPEL**

Considérant l'Article 128 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF :

« Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire »

## **NOTE DE LA COMMISSION**

En application de l'Article 128 susvisé, il est rappelé que l'arbitre est une personne neutre qui ne penche ni pour l'une ni pour l'autre partie, mais dont le jugement, comme celui de quiconque, peut être sujet à l'erreur. En revanche, sa bonne foi ne peut être mise en cause sur le fondement de simples allégations, sous peine de rendre tout simplement impossible la pratique du sport de compétition. Il y a ainsi lieu de faire application du postulat selon lequel le rapport de l'officiel vaut présomption d'exactitude des faits. Il en résulte que les déclarations d'un arbitre ne peuvent être contestées que si des éléments objectifs, précis et concordants, amènent avec une certaine évidence à s'en écarter.

### **REPLACEMENT DE LA PERSONNE CHARGÉE DES DÉSIGNATIONS DES JEUNES ARBITRES**

La C.D.A prend acte de la décision de M. Maxime Guichou de ne plus pouvoir assurer les désignations des jeunes arbitres et confie cette mission à M. Maxime Kerroux.

M. Maxime Guichou continuera d'assurer la tenue des observations jusqu'à la fin de la saison en cours.

### **PROMOTION D'UN JEUNE ARBITRE DISTRICT**

Le vice-président porte à la connaissance des membres de la C.D.A la promotion de M. Zachary Deroubaix, jeune arbitre du District.

Suite à des tests physiques et écrits à Castelmaurou ce jeune arbitre est promu Jeune Arbitre de Ligue.

La commission ne peut que se réjouir du travail reconnu par la Ligue de Football d'Occitanie et félicite M. Zachary Deroubaix pour sa promotion.

### **STAGE FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE**

Les clubs audois ont inscrit 18 stagiaires à cette Formation Initiale à l'Arbitrage.

Un courriel a été envoyé à l'ensemble des candidats.

## MANQUEMENTS

### XXXXX - Arbitre District 2

Cet arbitre a été négligent dans le respect des fonctions administratives qui lui incombent.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide d'infliger à monsieur XXXXX un rappel à ses devoirs conformément aux dispositions de l'Article 79 du Titre 18 Sanctions Administratives du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Aude de Football (SECRETARIAT@audefff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'Article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES - DATE DE LA PROCHAINE C.D.A.

- Proposition d'une Formation d'Arbitre Futsal par MM. Kerroux et Piquemal.  
Les candidats intéressés doivent se faire connaître par courriel auprès de M. Maxime Kerroux à l'adresse suivante : maxime.kerroux@gmail.com.
- La formation administrative pour les candidats reçus à la FIA de Laure Minervois se déroulera le samedi 03 février 2024 à 09h30 au District de l'Aude de Football.
- La prochaine CDA se tiendra le vendredi 09 février 2024 à 18h00 au District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le Vice-président M. Thierry Lesvigne remercie les membres présents pour la qualité des échanges et leur investissement au sein de la Commission et lève la séance à 20h00.

A l'issue de la réunion le vice-président, les membres de la Commission et les observateurs / accompagnateurs présents ont partagé un moment convivial à travers un repas et le partage de la galette des rois.

Le Secrétaire

BARREAU Georges

Le Vice-président

LESVIGNE Thierry

# COMMISSION JEUNES

PV du 17/01/24

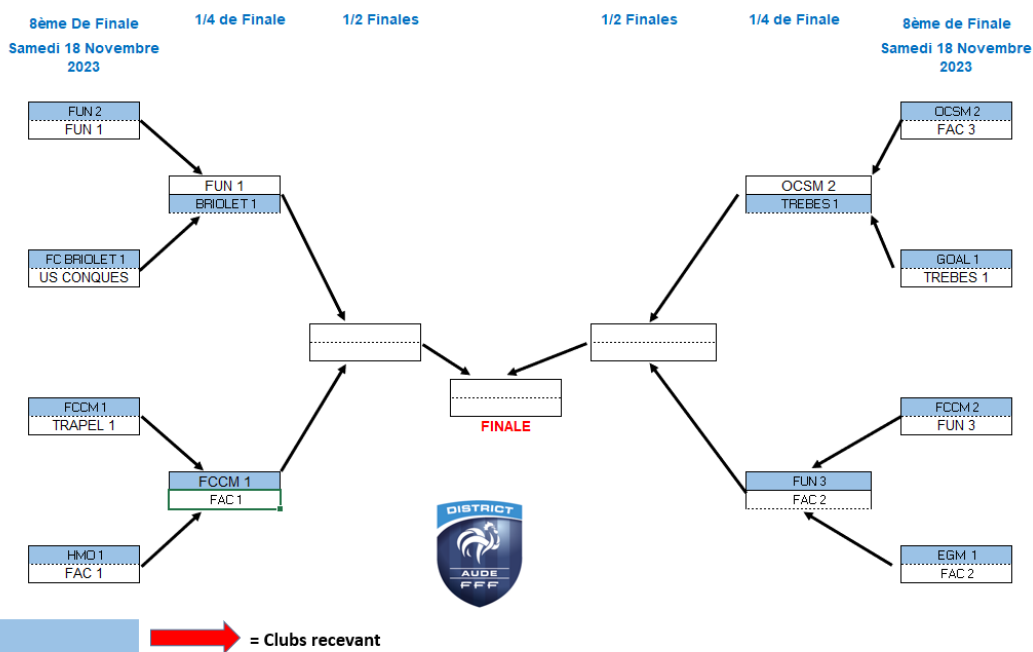
Président : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr Alain DROUIN

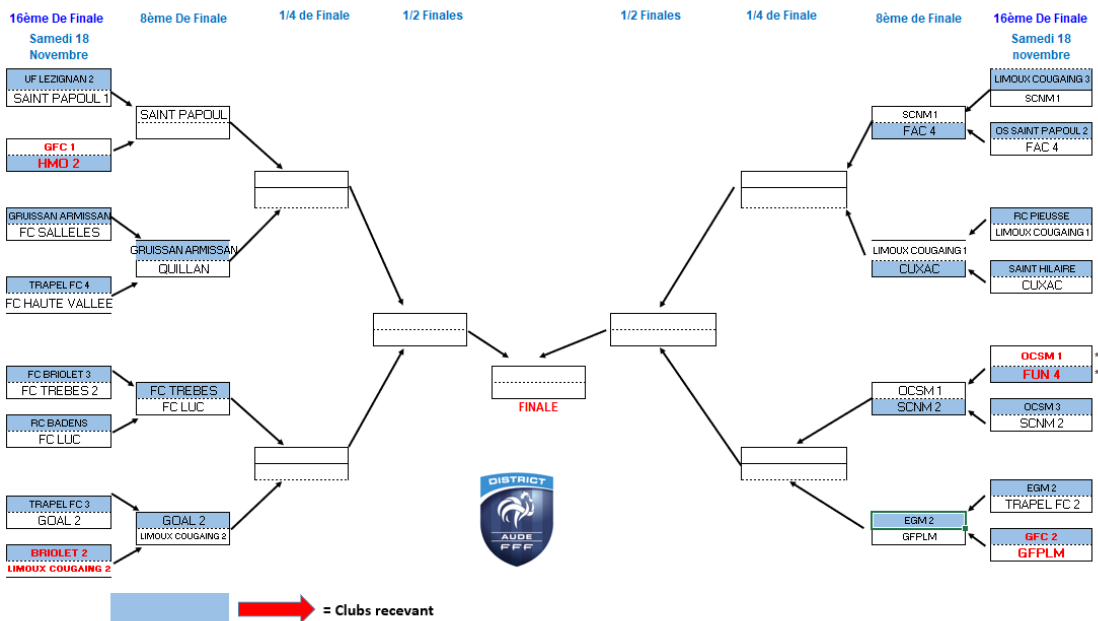
Visio : Mr Patrice BOFFELLI, Mr David CARRASCO

## CATEGORIE U<sub>12</sub>/U<sub>13</sub>

### COUPE DE L'AUDE U13 O'SPORT - TABLEAU FINAL - SAISON 2023/2024



### CHALLENGE U13 PEYTAVY- TABLEAU FINAL - SAISON 2023/2024



Les ¼ de finale de la coupe de l'Aude et les 1/8 du challenge Peytavy auront lieu le 10/02.

Nous avons mis à jour les rencontres en fonction du niveau de compétition de la 2<sup>e</sup> phase. Le club le plus petit reçoit.

Nous sommes toujours dans l'attente du résultat du match HMO/GFC pour savoir qui affrontera le club de Saint Papoul et qui recevra pour cette rencontre.

## CATEGORIE U15

### COUPE DE L'AUDE ET CHALLENGE

Les équipes qualifiées en coupe de l'Aude sont :

- Les 1<sup>ers</sup> de poules : GFC – FAC 2 – HMO – BRIOLET – UF LEZIGNAN – US CONQUES – EGM
- Les 5 meilleurs seconds : LIMOUX/COUGAING – GFPLM – LUC – GOAL – FUN
- Les 4 équipes Régionales : OCSM 1 – OCSM 2 – SCNM – FAC 1

Les équipes reversées en challenge Claude Lacour sont : GOAL 2 – ENT SCNM/GRUISSAN 2- OCSM 3 – RC BADENS – US MINERVOIS – FU NARBONNE – UF LEZIGNAN 2 – FC QUILLAN – FCCM – SCNM – FC TREBES – ENT LIMOUX/COUGAING – RC PIEUSSE – TRAPEL 2 – TRAPEL 1 – SAINT PAPOUL OS

Par rapport au calendrier qui vous a été communiqué les dates définitives des coupes sont les suivantes :

- 1/8 é de finale coupe de l'Aude et Challenge Claude Lacour : **24 Février**
- ¼ de finale coupe et challenge : **6 Avril**
- ½ finale coupe et challenge : **20 Avril**
- Finale challenge : **25 Mai**
- Finale coupe de l'Aude : **2 Juin**

## CATEGORIE U17

### U17 TERRITOIRE

Comme précisé précédemment la compétition est gérée par le district des PO.

Ce district n'ayant pas ouvert correctement la compétition à notre district il est impossible à la CDA de designer des arbitres.

### COUPE DE L'AUDE ET CHALLENGE

Les équipes qualifiées en coupe de l'Aude sont :

- Les 1<sup>ers</sup> de poules : GFC – OCSM – HMO – GOAL OU GFPLM – TREBES – SALLELE
- Les équipes régionales : FUN – FAC – CONQUES
-

**Les équipes reversées en challenge Loubatière sont :** ENT LIMOUX/COUGAING – LUC FC – TRAPEL FC 2 – EGM – FCCM – FC BRIOLET – OCSM 2- FC QUILLAN – TRAPEL FC 1 - GFPLM – SCNM – UF LEZIGNAN – GOAL 2 – ENT.SCNM/GRUISSAN – US MINERVOIS – FU NARBONNE 2 – OCSM 3 – EGM

Par rapport au calendrier qui vous a été communiqué les dates définitives des coupes sont les suivantes

- Tour de cadrage coupe de l'Aude : **24 février** (1 match)
- Tour de cadrage challenge Loubatière : **24 février** (3 Matches)
- 1/8é de finale Challenge Loubatière : **16 Mars**
- ¼ de finale Coupe de l'Aude et challenge Loubatière : **6 Avril**
- ½ finale coupe de l'Aude et challenge Loubatière : **20 Avril**
- Finale challenge : **25 Mai**
- Finale Coupe : **2 juin.**

## DIVERS

- La commission donne son accord au club de **Bram et au GFPLM** pour l'organisation de leur **tournoi U7 à U15 les 15 et 16 juin**
- La commission donne son accord au **FC Trèbes** pour l'organisation de son tournoi **U6 à U9 le mercredi 1<sup>er</sup> Mai**
- La commission donne son accord au club **E.C.COURSAN** pour l'organisation de son tournoi **U7 à U13 les 18 et 19 Mai**
- **LE TIRAGE DES COUPES ET CHALLENGE U15 ET U17 AURA LIEU LE MERCREDI 24 JANVIER AUX ALENTOURS DE 17H45**

**Le Président**

**M. Jérôme Tisseur**

